

# Gouv'Actu

Mercredi 18 mars 2020

**1 - Coronavirus - État d'urgence sanitaire - Intervention du Premier ministre**

**2 - Coronavirus - Mesures économiques et Projet de loi de finances rectificatives**

**3 - Coronavirus - Envoi de matériel de protection par la Chine**

**4 - Coronavirus - Mesures mises en place pour les personnes en situation de handicap**

## **1 - Coronavirus - État d'urgence sanitaire - Intervention du Premier ministre**

*Le Premier ministre a présenté deux projets de loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19.*

**Notre pays traverse une crise sanitaire sans précédent depuis un siècle : elle nécessite des mesures fortes pour prévenir, contenir et gérer l'épidémie.**

Le Gouvernement va demander au Parlement de lui donner les moyens de faire face à l'urgence.

Les textes soumis au Parlement jeudi et vendredi visent donc à :

1. protéger les populations contre l'épidémie
2. prendre les mesures économiques et sociales exceptionnelles requises par cette situation
3. nous donner les capacités d'adapter nos règles de droit, de façon très provisoire, pour tenir compte de la situation très particulière engendrée par l'épidémie et qui bouleverse les relations économiques ou administratives, individuelles ou collectives
4. tirer les conséquences de l'impossibilité d'organiser dans de bonnes conditions le second tour des élections municipales dimanche prochain.

**Ils créent tout d'abord un dispositif d'état d'urgence sanitaire afin de fournir des bases juridiques claires et solides, et en même temps encadrées, aux mesures décidées dans le cadre de la crise sanitaire que nous connaissons.**

Ce dispositif **s'inspire dans son déclenchement de la loi du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence** : déclaration par un décret en Conseil des ministres ; et prorogation au-delà d'un mois par le Parlement qui peut ainsi exercer son contrôle démocratique.

Mais la **nature des mesures à prendre est très différente, car elles sont de nature sanitaire dans ce nouveau régime** :

- Il ne s'agit pas d'autoriser des perquisitions ou de prononcer des mesures individuelles restrictives de liberté.
- Il s'agit de prendre des mesures générales pour faire face à une épidémie qui deviendrait généralisée. Toutes ces mesures pourront être soumises au juge.

18/03/2020

- En outre, le nouveau dispositif n'est pas inscrit dans la loi de 1955, mais dans le code de la santé publique.

L'enjeu de cette loi, ce n'est pas l'ordre public, mais la santé publique.

**Ces textes prévoient également le report du second tour des élections municipales.**

Les conseils municipaux élus au 1er tour, soit plus de 30 000 communes sur 35000, sont élus et pourront prendre leurs fonctions.

Dans toutes les communes où le 1er tour n'a pas permis d'élire l'ensemble du conseil municipal, le projet de loi fixe au mois de juin la tenue du second tour, sous réserve bien entendu que l'épidémie ait été suffisamment contenue d'ici là. **Un rapport sur l'épidémie sera remis à la mi-mai 2020 faisant le point sur la situation. S'il conclut qu'il n'est pas possible de tenir les élections en juin**, le Gouvernement reviendra évidemment devant le Parlement pour décider des mesures à prendre.

Le projet de loi propose également des règles pour clarifier le cas :

- des communes de moins de 1000 habitants, où il peut arriver que des candidats aient été élus dès le premier tour, sans que le conseil municipal soit complet ;
- du fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) jusqu'au second tour ;

Le rôle des élus locaux dans la gestion de cette crise sanitaire et l'accompagnement de nos concitoyens sera central. **Il est donc nécessaire de faire toute la clarté et solidité juridique autour de la situation de nos élus.**

Le projet de loi permettra, par ordonnance, de **décider de l'organisation de la campagne du second tour, et permettra le remboursement des frais de campagne du premier tour, comme c'était prévu.**

**Enfin, nous prenons dans la loi les mesures d'urgence économique et d'adaptation de notre cadre juridique aux conséquences de la propagation du virus.**

La situation que nous traversons est sans précédent. **C'est pourquoi le Gouvernement a demandé au Parlement de l'habiliter à prendre des mesures par ordonnances, dans de**

18/03/2020

**nombreux domaines, afin de pouvoir prendre toutes les mesures qui nous permettront de nous adapter aux effets du confinement pour notre pays.**

Il s'agit là de pouvoir mettre en place des **mesures transitoires fortes, ou de suspendre des mécaniques juridiques qui n'ont plus de sens dès lors que les déplacements sont strictement limités.**

Ces mesures sont d'abord celles annoncées par le Président de la République :

- Des mesures économiques (voir infra)
- Des mesures d'organisation du travail, pour favoriser et indemniser le chômage partiel, et éviter les licenciements.
- Des mesures pour faciliter la garde des enfants dans le contexte de fermeture des structures d'accueil du jeune enfant
- Des mesures pour les personnes en situation de handicap permettant y compris des réquisitions des professionnels du secteur. Le Président de la République a en effet demandé qu'une attention particulière devait être portée à nos compatriotes les plus fragiles. C'est en ce sens qu'il est aussi sursis aux expulsions locatives en repoussant la fin de la trêve hivernale.

Nous prévoyons également **une autorisation du Gouvernement à prendre des mesures de bon sens** (allègement du droit des sociétés comme la simplification du droit des procédures collectives ou des tenues d'assemblée générale de toute sorte, y compris de syndic de copropriété ; diverses mesures de nature administrative ou juridictionnelle pour adapter les délais légaux ; dispositions pour assurer la continuité du fonctionnement des organes des collectivités territoriales...)

Il s'agit d'une démarche tout à fait exceptionnelle, et **ces mesures auront vocation à ne pas se prolonger au-delà de la période d'épidémie.**

## 2 - Coronavirus - Mesures économiques – Projet de loi de finances rectificatives

La guerre sanitaire à laquelle nous devons faire face se double d'une guerre économique. Elle sera longue, violente et devra mobiliser toutes nos forces nationales, européennes et du G7.

Le cadre fixé par le Président de la République est clair : **quoi qu'il en coûte, soutenir nos entreprises, soutenir nos emplois, aider les plus vulnérables**. La solidarité nationale doit jouer à tous les niveaux pour en limiter les conséquences tant pour les entreprises que les salariés et permettre à l'économie française de surmonter ce moment difficile.

**1/ Sur le front national, nous avons prévu un plan de soutien à notre économie de 45 milliards d'euros, qui vise à soutenir la trésorerie des entreprises, à accompagner les salariés et à permettre à tout le monde économique français de traverser cette période avec le plus de protection possible et le plus de soutien possible.** Son montant pourra évoluer en fonction de la durée et de l'application des mesures. Il représente déjà aujourd'hui 2% du PIB. Il contient :

- **Des mesures de chômage partiel** dont le financement est d'ores et déjà prévu pour au moins, qui pour la première fois couvrent l'ensemble des salariés au-delà d'un SMIC (8,5Mds€ sur deux mois environ). Cela permettra le maintien des compétences et de des savoir-faire, afin de pouvoir redémarrer l'économie le plus rapidement possible. C'est là tout l'objectif du Gouvernement.
- **Des reports de charges fiscales et sociales** (32Mds€ sur le mois de mars).
- **Un fonds de solidarité** d' 1 Md€ de dépenses publiques, dont 250M€ seront apportées par les Régions. Il pourra bénéficier aux petites entreprises de moins de 1M€ de chiffre d'affaires (TPE, indépendants, micro entrepreneurs) dans les secteurs qui sont fermés ou très fortement impactés (restauration, commerce non-alimentaire, tourisme...)
  - Il permettra d'assurer un **filet sécurité pour tous : 1 500€ d'aide rapide, simple, automatique sur simple déclaration**, versés par le DGFIP.
  - Il offrira également un **dispositif anti-faillites** pour les entreprises qui emploient au moins un salarié et qui seraient en très grande difficulté malgré le recours à tous les autres dispositifs.

**Dans un second temps, une fois la crise sanitaire passée un plan de rebond permettra de faire repartir l'économie.**

**L'enjeu est désormais de mettre en œuvre sur le terrain au plus vite ces différentes mesures. Les acteurs compétents** (le ministère de l'économie et des finances, le Ministère du Travail, l'INSEE, la Banque de France et l'AMF), sont très mobilisés et **suivent d'extrêmement près la situation des entreprises, notamment leur financement.**

**2/ En outre, une garantie par l'État de tous les prêts bancaires a été décidée.**

- Tous les nouveaux prêts bancaires seront garantis par l'État à hauteur de 300mds€, afin de garantir le maintien de la trésorerie pour les entreprises. Aujourd'hui les banques peuvent continuer de prêter aux entreprises qui traversent des difficultés liées à la crise et n'ont plus aucune raison de refuser les prêts. **C'est cela qui permettra de redémarrer dans de bonnes conditions.**

**2/ Sur le front européen et international, il s'agit de faire bloc et de montrer que les économies occidentales sont capables de se coordonner dans cette crise économique, en particulier les économies de la zone euro.**

- 1 000Mds€ de garantie des prêts bancaires ont déjà été décidés par les puissances publiques européennes, pour garantir que la trésorerie continue à circuler au sein de la zone euro.

**3/ Dans ce contexte exceptionnel, la croissance pour 2020 devrait être négative : le PLFR retient le chiffre de -1% de croissance pour 2020.**

- Il s'agit d'un chiffre provisoire qui évoluera en fonction, d'une part, de la situation sanitaire en France et en Europe et, d'autre part, de la situation aux États-Unis, première économie mondiale et un des partenaires commerciaux les plus importants de la France.

### **3 - Coronavirus - Envoi de matériel de protection par la Chine**

*Le Ministre de l'Europe et des affaires étrangères a annoncé ce jour que la Chine avait envoyé du matériel de protection à la France.*

Il y a un mois, lorsque la crise s'est déclenchée dans le Wuhan, **nous avons apporté en Chine notre forme de solidarité à l'égard des autorités chinoises en livrant du matériel de protection.**

**Les Chinois, qui commencent progressivement à sortir de ces difficultés, nous ont renvoyé la solidarité :**

- **Un avion chinois s'est posé aujourd'hui avec du matériel de protection à son bord, et il y en aura encore un autre demain.**
- **Ces avions apportent essentiellement des masques, environ 1 million, des gants : des outils de protection significatifs.**

### **4 - Coronavirus - Mesures mises en place pour les personnes en situation de handicap**

Dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, des mesures ont été prises pour protéger les personnes en situation de handicap les plus fragiles, avec la mobilisation de l'ensemble de la solidarité nationale. Depuis le passage en stade 3 de l'épidémie, il a notamment été décidé d'un maintien préférentiel au domicile et de l'organisation sans délai de la continuité de l'accompagnement.

[Télécharger pour en savoir plus](#)